



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- François CASTEIGNAU
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 1^{er} février 2010 4

Arrêtés

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

N°2010-023 du 2 février 2010

Agrément de la crèche inter-entreprises multi-accueil,
5, avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne 8

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

N°2010-022 du 2 février 2010

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Sénior Lanmodez,
58, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé 9

ARRÊTÉS CONJOINTS _____

N°2010-2526 du 19 janvier 2010

Extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
Les Lierres, 19, rue du Bac au Perreux-sur-Marne 11

*Sont publiés intégralement
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n° 93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Commission permanente

Séance du 1^{er} février 2010

CABINET DE LA PRÉSIDENTE _____

2010-2-1 - Subvention de 25 000 euros à l'Union départementale des anciens combattants du Val-de-Marne pour la 17^e réalisation *Combattants d'hier, jeunes d'aujourd'hui, pour la mémoire et pour la paix*, au camp d'extermination du Struthof. Organisation de la visite de 700 collégiens du Val-de-Marne et leurs accompagnateurs (mars et avril 2010).

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DÉLÉGATION À LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE _____

Observatoire de l'égalité

2010-2-2 - Convention avec le comité d'établissement de la SNCF Paris Sud Est. Prêt de l'exposition *Le Travail au féminin singulier* réalisée pour le Conseil général du Val-de-Marne par Lily Franey à l'occasion du 8 mars 2005.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DE L'HABITAT _____

Service aides à l'habitat social

2010-2-14 - Aide départementale à la réhabilitation et l'aménagement des espaces extérieurs du parc locatif social. Programmation 2008. Décision définitive de financement. Subvention de 1 503 810 euros à la SA HLM Athénée. Réhabilitation et aménagement des espaces extérieurs de la résidence Verdun-Barbusse à Ivry-sur-Seine.

DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS _____

2010-2-23 - Convention avec Valophis Habitat. Maîtrise d'ouvrage unique des travaux d'aménagement du carrefour entre la RD 5 (ex-RD 125 *bis*), avenue Marcel-Cachin, et les rues Jean-Mermoz et Buffon à Orly - ZAC des Aviateurs.

2010-2-24 - Convention financière et convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec). Enfouissement des réseaux aériens électriques basse tension, RD 148 (ex-RD 55) - avenue du Général-de-Gaulle à l'Haÿ-les-Roses.

2010-2-25 - Avenant à la convention avec la Ville de Choisy-le-Roi pour la démolition de la passerelle piétonne surplombant la RD 86 (RN 186) et le TVM. Intégration à la convention initiale des travaux de création d'un accès par trémie au parking Choisy Sud. Pôle intermodal de Choisy-le-Roi, contrat de plan État-Région 2000-2006 (2^e tranche).

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT _____

2010-2-22 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Aide financière de l'Agence pour l'étude des stations de pompage Daguerre, Ferber et Foch à Bry-sur-Marne.

DIRECTION DES BÂTIMENTS

2010-2-19 – Accord cadre avec six bureaux de coordination (suite à un appel d'offres européen). Missions de coordination et de protection de la santé concernant de futures opérations de bâtiment à réaliser pour les bâtiments publics du Département du Val-de-Marne.

- CCRBTP/CO PILOT 45 (Lieuxaint)
- DEKRA (Bagneux)
- COMPAS (Paris)
- COSSEC (Lognes)
- TYTALYS (Villeneuve-la-Garenne)
- BATIPREV (Paris)

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Service du projet éducatif

2010-2-13 - Subventions à des collèges du Département dans le cadre du dispositif de l'aide à l'intégration sociale et scolaire.

Elsa-Triolet à Champigny-sur-Marne	Mieux vivre ensemble	2 000 €
Francine-Fromond à Fresnes	Journal du collège	5 100 €

Mission enseignement supérieur

2010-2-12 - Subvention de 343 euros à l'Association des étudiants en médecine de Créteil (EMC) pour un projet portant sur l'initiation à la langue des signes.

DIRECTION DE LA CULTURE

2010-2-3 - Comité de lecture du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle. Conventions avec M. Boris Spire et M^{me} Annie Dissaux.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES VILLAGES DE VACANCES

Service des sports

2010-2-4 - Subventions pour la participation à des compétitions internationales de haut niveau. 1^{re} série 2010.

BMX Sucy 94	Championnat d'Europe minime de BMW du 9 au 12 juillet 2009 à Fredericia (Danemark)	500 €
Tennis club de Saint-Maur	Tournois internationaux en Égypte et au Pays de Galles du 10 au 25 octobre 2009	1 000 €
La vie au grand air de Saint-Maur-des-Fossés section voile	Championnat d'Europe série Optimist à Piran (Slovénie) du 4 au 12 juillet 2009	320 €

2010-2-5 - Subventions pour des projets Sport Aventure. Versement des soldes pour les actions engagées en 2009. 1^{re} série 2010.

Arnaud Bullier Karting Cachan	Trophée Minarelli de karting du 7 mars au 18 septembre 2009	200 €
-------------------------------	---	-------

Kart IDF Champigny-sur-Marne	Trophée Minarelli de karting du 7 mars au 18 septembre 2009	200 €
	Trophée Minarelli de karting, championnat d'Île-de-France et euro-endurance du 7 mars au 1 ^{er} novembre 2009	750 €
Bournot Sport Joinville-le-Pont	Championnat de France Clio Cup 2009 du 24 février au 18 octobre 2009	1 500 €

Village de vacances jean-franco

2010-2-6 - Convention avec la société SARL Serge Abondance. Mise à disposition d'un local, à titre gratuit, au prestataire attributaire du marché à procédure adaptée, pour la location du matériel de ski, pour la saison d'hiver 2009/2010.

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

2010-2-11 - Convention avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour la formation de 29 élèves au sein de l'Unité de formation des apprentis à l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture de Vitry-sur-Seine.

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AU PERSONNES HANDICAPÉES _____

Service projets et structures

2010-2-21 - Renouvellement pour 2010 du marché avec le PACT du Val-de-Marne. Mission d'évaluation et d'accompagnement individualisés pour l'adaptation du logement de personnes âgées dépendantes.

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES _____

Service des affaires foncières

2010-2-15 - Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine. Prolongation de l'autorisation d'occupation précaire et révocable consentie à M. Manuel De Brito sur la parcelle cadastrée section BZ 19, 24, avenue Lemerle-Vetter, à Vitry-sur-Seine.

2010-2-16 - Acquisition auprès à la copropriété les Roses Rouges, représentée par le cabinet Citya SGTI, d'une surface de 42 m² prélevée de la parcelle cadastrée section AO n°208, 145 à 155, rue de Chevilly à Villejuif. Coulée Verte Bièvre-Lilas. Aménagement du 2^e tronçon. Régularisation foncière.

2010-2-17 - Acquisition auprès de la SCI de Polangis des parcelles AB 398p, AB 400p et AB 405, pour une emprise totale de 724 m² environ. Voie de liaison entre la RD 29 et la RD 30 (déviation de la RD 229). Limeil-Brévannes.

Service gestion immobilière et patrimoniale

2010-2-18 - Avenant n° 2 au bail commercial conclu avec la SCPI Notapierre. Relogement provisoire des services administratifs et de consultation des Archives départementales .

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHÉS _____

2010-2-20 - Garantie départementale à l'Office public de l'habitat du Val-de-Marne (Valophis Habitat) (à hauteur de 50 %) pour quatre emprunts de 16 267 972 euros, 6 000 000 euros, 658 000 euros et 6 000 000 euros pour le financement de l'acquisition d'un ensemble immobilier de 658 logements dans le quartier du Haut-Mont-Mesly à Créteil.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE _____

Service commande publique

2010-2-7 - Marchés (suite à un appel d'offre ouvert européen). Acquisition d'appareils électroménagers et maintenance d'appareils électroménagers pour divers établissements départementaux.

Lot n° 1 : Acquisition d'appareils électroménagers : société G3 Concepts

Lot n° 2 : Maintenance d'appareils électroménagers : société EDS

2010-2-8 - Marchés avec le Laboratoire Rivadis (suite à un appel d'offre ouvert européen). Fourniture de changes complets (lot n° 1) et de produits de toilette (lot n° 2) aux crèches et aux établissements départementaux.

2010-2-9 - Marché avec la société Officexpress. Fourniture de consommables bureautiques destinés à l'ensemble des services départementaux.

Service parc automobile

2010-2-10 - Vente de véhicules réformés à la société Sucy-Autos Dépannages.

Arrêtés

DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTÉ _____

n°2010-023 du 2 février 2010

**Agrément de la crèche inter-entreprises multi-accueil,
5, avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne.**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles - Livre II - Différentes formes d'aide et d'actions sociales - Titre 1^{er} - Chapitre IV accueil des jeunes enfants (article L. 214-1) ;

Vu le décret n°92-785 du 6 août 1992, relatif à la protection maternelle et infantile ;

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu l'avis délivré par la commission communale de sécurité délivré le 21 décembre 2009 ;

Vu la demande formulée par le Président de l'association La Maison Kangourou PN2 ;

Vu l'avis du médecin, directeur de la Protection maternelle et infantile ;

Sur la proposition du Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La crèche inter-entreprises multi-accueil Bry-sur-Marne (accueils temps plein et partiels), 5, avenue de l'Europe à Bry-sur-Marne est agréée à compter du 4 janvier 2010.

Article 2 : Le nombre d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans pouvant être accueilli simultanément est fixé à 45 enfants.

Article 3 : La direction de la crèche est confiée à une personne titulaire d'un des diplômes figurant dans l'article R. 2324-34 du Code de la santé publique.

Article 4 : Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont approuvés par le Président du Conseil général.

Article 5 : Le Directeur général des services départementaux et le Président de l'association La Maison Kangourou PN2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Créteil, le 2 février 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Conseillère générale déléguée

Marie KENNEDY

n°2010-022 du 2 février 2010

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Sénior-Lanmodez, 58, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à 351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 1^{er} octobre 2003 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Vu la délibération n° 2009-11 – 3.3.22 du 14 décembre 2009 relative à la fixation d'un taux d'évolution des dépenses en 2010 des structures sociales et médico-sociales contrôlées et tarifées par le Département ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD Résidence Sénior-Lanmodez, 58, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé (94160), pour l'année 2010 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2010 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la Directrice de la résidence Résidence Sénior-Lanmodez, 58, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé (94160), tendant à la fixation pour 2010 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2010, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement : 1 826 738,43 €

Dépendance : 430 697,00 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} février 2010 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Senior-Lanmodez, 58, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé (94160), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent :

a) Résidents de plus de 60 ans :	70,93 €
b) Résidents de moins de 60 ans :	87,66 €

Dépendance :

c) Résidents de plus de 60 ans	
GIR 1-2	21,25 €
GIR 3-4	13,49 €
GIR 5-6	5,72 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, DRASS d'Île-de-France, 58/62, rue Mouzaïa (75935) Paris cedex 19, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 2 février 2010

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Le vice-président

Christian FOURNIER

Arrêtés conjoints

n°2010-2526 du 19 janvier 2010

Extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Lierres, 19, rue du Bac, au Perreux-sur-Marne.

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur

d'une part,

Le Président du Conseil général,

d'autre part,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment son article L. 162-21 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-1 à 313-9 relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles D. 312-8 à 312-10 du même code, relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles D. 313-11 à 313-14 du même code, relatifs au contrôle de conformité des établissements et services ;

Vu la délibération du Conseil général n° 06-307-06S-14 du 26 juin 2006 portant adoption du deuxième schéma départemental pour une politique en faveur des personnes âgées pour les années 2006-2010 ;

Vu la demande présentée par la résidence Les Lierres, 19, rue du Bac au Perreux-sur-Marne tendant à l'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Lierres de 14 places d'hébergement permanent ;

Vu l'avis émis par le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) dans sa séance du 19 juin 2009 ;

Considérant que le projet répond aux conditions fixées à l'article L. 313-4 du Code de l'action sociale et des familles et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie pour 2009/2013 mentionné à l'article L312-5-1 du Code précité ;

Vu l'avis de la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

Sur proposition du Directeur général des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : L'autorisation d'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), présentée par la SAS Les Lierres Gestion sise 19 rue du Bac au Perreux sur Marne (94170) est accordée.

La capacité de l'EHPAD est portée à 93 places, soit :

- 79 places d'hébergement permanent, dont une unité « protégée » de 13 places dédiées à la maladie d'Alzheimer ou apparentée,

- 9 places en hébergement temporaire à destination de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,
- 5 places en accueil de jour dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Article 2 : L'entrée en vigueur du présent arrêté sera effective à la date de signature par le Préfet autorisant l'opération et garantissant qu'elle disposera des moyens de financement à son ouverture en 2010 telle que prévue à l'article 5 de l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux précisant la loi du 2 janvier 2002.

Article 3 : L'entrée en vigueur du présent arrêté sera effective à la date de signature de l'avenant de la convention tripartite de l'EHPAD Les Lierres du 3 mai 2007 entre l'État, le Département et l'EHPAD.

Article 4 : L'EHPAD Les Lierres n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Article 5 : Cette autorisation est accordée pour une durée de quinze ans. Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats d'une évaluation externe. Elle ne peut être cédée qu'avec l'accord du Préfet et du Président du Conseil général du Val-de-Marne.

Article 6 : L'autorisation est valable sous réserve du résultat d'une visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. Elle est caduque si elle n'a pas reçu un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification.

Article 7 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement doit être porté à la connaissance du Préfet et du Président du Conseil général.

Article 8 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les indications précisées ci-après :

N°Finess : 940 800 691

Code catégorie : 200

	Code discipline	Code activité	Code clientèle
66 places d'hébergement permanent	924	11	711
13 places d'hébergement permanent dédiées Alzheimer	924	11	436
9 places d'hébergement temporaire	657	11	436
5 places d'accueil de jour	657	21	436

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, à l'égard de la personne à laquelle il est notifié, à compter de sa date de notification.

Article 10 : Le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne, du Département du Val-de-Marne et, dans un délai de 15 jours, affiché pendant un mois à la Préfecture du Val-de-Marne, à la Mairie du Perreux-sur-Marne et à l'Hôtel du Département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 19 janvier 2010

Le Préfet du Val-de-Marne,

Michel CAMUX

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER
